

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: **EPOLIT[®] Quick Fill NS A**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé : Composant d'un système de polyurée
Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figure pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
CEFORA Sarl
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France
Téléphone +33 4 74 08 47 03 Fax +33 4 74 00 89 68
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
CEFORA Sarl
Kurt Ramspeck
GSM : + 33 6 20 55 21 20

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]



Acute Tox. 4, H332
Skin Irrit. 2, H319
Eye Irrit. 2, H315



Resp. Sens. 1, H334
Skin Sens. 1, H317
Carc. 2, H351
STOT SE 3, H335i
STOT RE 2, H373i

Aquatic Chronic 3 H412

Dangers physiques ou chimiques : Réagit lentement avec l'eau pour produire du dioxyde de carbone pouvant faire rompre des containers clos. Cette réaction s'accélère à des températures plus élevées

Dangers pour la santé humaine : Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes.
Nocif par inhalation.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Ce produit est un irritant respiratoire et un sensibilisant respiratoire potentiel: une inhalation répétée de vapeurs ou d'aérosols à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail peut provoquer une sensibilisation respiratoire. Une réponse hyper-réactive à une concentration même minime de MDI peut se développer chez les personnes sensibilisées. Les symptômes respiratoires peuvent n'apparaître que plusieurs heures après l'exposition. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008. Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par d'inhalation. (voies respiratoires)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de prudence :

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage : Non applicable

Elimination : Non applicable

Ingrédients dangereux : Polypropylene glycol, diphenylmethane diisocyanate polymer

Éléments d'étiquetage supplémentaires: EUH204 Contient des isocyanates. Peut déclencher une réaction allergique.

Exigences d'emballages spéciaux :

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.








Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Non disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
--------------------------	--------------	---	--

Polyoxy(methy1-1,2-ethanediy1), alpha-hydro-omega-hydroxy-, polymer with 1,1-methylenebisisocyanat-obenzene	CAS: 39420-98-9 CE: Polymère	20-50	 Acute Tox. 4, H332 ; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ;  Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 ; STOT SE 3, H335i STOT RE 2, H373i
Polymer	CAS: Non disponible. CE: Non disponible.	20-50	 Acute Tox. 4, H332 ; Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319  Resp. Sens. 1, H334; Skin Sens. 1, H317; Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335i STOT RE 2, H373i
Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate	CAS: Non disponible. CE: 905-806-4. RRN: 01-2119457015-45	20-50	 Acute Tox. 4, H332 ; Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319  Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335i STOT RE 2, H373i
Oxydipropyl dibenzoate	CAS: 27138-31-4 CE : 248-258-5 RRN: 01-2119529241-49	20-30	 Aquatic Chronic 3: H412

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement. Le traitement est symptomatique pour les irritations primaires et les spasmes bronchiques. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié

Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude savonneuse. En cas d'irritation, consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion : Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est consciente rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux.

Inhalation: LC50 (rat) : ca. 490 mg/m3 (4 hours): utilisant des aérosols produits expérimentalement ayant un diamètre aérodynamique < 5 microns.

Ce produit est un irritant respiratoire et un sensibilisant respiratoire potentiel: une inhalation répétée de vapeurs ou d'aérosols à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail peut provoquer une sensibilisation respiratoire. Les symptômes peuvent inclure une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons

pouvant être combinée avec un assèchement de la gorge une raideur de la poitrine et une difficulté à respirer. Les symptômes respiratoires peuvent n'apparaître que plusieurs heures après l'exposition. Une réponse hyper-réactive à une concentration même minimale de MDI peut se développer chez les personnes sensibilisées.

Contact avec la peau: Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Des études sur des animaux ont montré qu'une sensibilisation respiratoire peut être provoquée par un contact cutané avec des sensibilisants respiratoires connus y compris les diisocyanates. Ces résultats accentuent la nécessité du port des vêtements de protection y compris le port de gants à chaque fois que l'on manipule ce type de produit chimique ou durant les travaux de maintenance.

Ingestion: Faible toxicité orale. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux respiration sifflante et difficultés respiratoires asthme

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques: Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse, CO₂ ou poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés: L'eau peut être utilisée si aucun autre moyen n'est disponible mais de façon abondante. La réaction entre l'eau et l'isocyanate chaud peut être vive. Empêcher les eaux de lavage de pénétrer dans le réseau des eaux usées, refroidir les containers exposés à un incendie par pulvérisation d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Aucun danger particulier.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Bottes en PVC, gants, casque de sécurité et vêtement de protection doivent être portés.

Autres informations : Du fait de la réaction avec l'eau produisant du gaz CO₂ une augmentation dangereuse de pression peut se produire si des emballages contaminés sont refermés. Les récipients peuvent exploser en cas de surchauffe.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Si le produit est sous sa forme solide: En cas de déversement, les paillettes de MDI doivent être ramassées soigneusement. La zone doit être nettoyée à l'aspirateur pour éliminer complètement le reste des particules de poussière. Si le produit est sous sa forme liquide: Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Laisser réagir pendant au moins 30 minutes. Ne pas adsorber avec de la sciure ou autres matériaux combustibles. Pelleter dans des fûts à ouverture totale pour une décontamination ultérieure. Laver la zone de déversement avec de l'eau. Contrôler le taux de vapeur de MDI dans l'atmosphère. Neutraliser les petits déversements avec un décontaminant. Enlever et éliminer les résidus. Les compositions des liquides décontaminants sont données dans la rubrique 16. Voir également la brochure PU193-1 (voir rubrique 16).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents d'asthme, de sensibilisation cutanée ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant cette préparation. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Non applicable.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel: Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	%	Valeurs limites d'exposition
Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate CE: 905-806-4 ; RRN: 01-2119457015-45	20-50	Exposition à long terme : 0,02 mg / m3 Exposition à court terme (15 minutes): 0,07 mg/m3
Polyoxy(methy1-1,2-ethanediy1), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, polymer with 1,1-methylenebisisocyanatobenzene CAS: 39420-98-9 ; CE: Polymer	20-50	Exposition à long terme : 0,02 mg / m3 Exposition à court terme (15 minutes): 0,07 mg/m3

Doses dérivées avec effet

DNEL

20-30% Oxydipropyl dibenzoate, CAS: 27138-31-4

Travailleur, cutané,	Court terme	Effet systémique:	160 mg/kg bw.
Travailleur, inhalation,	Court terme	Effet systémique:	38,08 mg/m ³ .
Travailleur, inhalation,	Long terme	Effet systémique:	5,8 mg/m ³ .
Travailleur, cutané,	Long terme	Effet systémique:	1,7 mg/kg bw.
Population, orale,	Court terme	Effet systémique:	80 mg/kg bw.
Population, cutané,	Long terme	Effet systémique:	0,8 mg/kg bw.
Population, inhalation,	Long terme	Effet systémique:	1,4 mg/m ³ .
Population, orale,	Long terme	Effet systémique:	0,8 mg/kg bw.
Population, cutané,	Court terme	Effet systémique:	8 mg/kg bw.
Population, inhalation,	Court terme	Effet systémique:	8,7 mg/m ³ .

20-50% Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate

Travailleur, cutané,	Court terme	Effet local:	28,7 mg/cm ² .
Travailleur, inhalation,	Court terme	Effet systémique:	0,1 mg/m ³ .
Travailleur, inhalation,	Court terme	Effet local:	0,1 mg/m ³ .
Travailleur, inhalation,	Long terme	Effet systémique:	0,05 mg/m ³ .
Travailleur, inhalation,	Long terme	Effet local:	0,05 mg/m ³ .
Travailleur, cutané,	Court terme	Effet systémique:	50 mg/kg bw/d.
Population, orale,	Court terme	Effet systémique:	20 mg/kg bw/d.
Population, cutané,	Court terme	Effet systémique:	25 mg/kg bW/d.
Population, cutané,	Court terme	Effet local:	17,2 mg/cm ² .
Population, inhalation,	Court terme	Effet systémique:	0,05 mg/m ³ .
Population, inhalation,	Court terme	Effet local:	0,05 mg/m ³ .
Population, inhalation,	Long terme	Effet systémique:	0,025 mg/m ³ .
Population, inhalation,	Long terme	Effet local:	0,025 mg/m ³ .

Concentrations prédites avec effet :

PNEC

20-30% Oxydipropyl dibenzoate, CAS: 27138-31-4

Stations d'épuration des eaux usées (STP), 10 mg/l
Sol, 1 mg/kg.
Sédiments (eau de mer), 0,0474 mg/kg.
Sédiments (eau douce), 0,474 mg/kg.
Eau de mer, 0,00029 mg/l.
Eau douce, 0,0029 mg/l

20-50% Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate

Stations d'épuration des eaux usées (STP), 1 mg/l.
Sol, 1 mg/kg.
Eau de mer, 0,1 mg/l.
Eau douce, 1 mg/l.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Prévoir une ventilation renforcée ou d'autres systèmes de contrôles automatiques intégrés afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. On ne peut sentir le MDI que si la valeur limite d'exposition a été considérablement dépassée.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène :

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale :

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains: Utilisez des gants de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN374 : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Les exemples de matières de gants offrant une protection suffisante sont: caoutchouc butyle, polyéthylène chloré, polyéthylène, gants laminés en copolymères d'alcools éthylène et vinylique (« EVOH »), polychloroprène (néoprène), Nitrile Butadiène Rubber (« NBR » ou « nitrile »), chlorure polyvinylique (« PVC » ou « vinyle »), fluoro-élastomère (Viton).

Dans les cas de contact prolongé ou fréquent, un gant de protection de classe 5 ou supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN374) est recommandé.

Dans les cas de contact bref, un gant de protection de classe 3 ou supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN374) est recommandé. Des gants conformes à des normes reconnues comme p. ex. EN 374 (Europe), F739 (US), doivent être utilisés. La convenance et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, p. ex. de la durée et de la fréquence de contact, de la résistance chimique du matériaux de gant et de l'habileté. Prenez toujours conseil auprès des fournisseurs de gants. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées p. ex. sous www.gisbau.de

Les gants contaminés doivent être décontaminés et mis au rebus.

Note: La sélection d'un gant spécifique pour une application et une durée d'utilisation particulières sur un lieu de travail doit également tenir compte de tous les facteurs requis sur le lieu de travail tels que, mais non limités à ceux-ci, les autres produits chimiques pouvant être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), ainsi que toutes les instructions/spécifications prévues par le fournisseur de gants.

Des gants protecteurs doivent être portés, lors de la manipulation de polyuréthane fraîchement préparé, afin d'éviter tout contact avec d'éventuelles traces de produits résiduels qui pourraient représenter un danger au contact avec la peau.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Corps: Recommandé: Combinaison (de préférence en coton épais) ou combinaison jetable Tyvek-Pro Tech 'C', Tyvek-Pro Tech 'F'.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore à jaune pâle.
Odeur	: Faiblement moisi.
Seuil d'odeur	: Non disponible.
pH	: Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: >300°C
Point d'éclair	: Vase clos: >100°C Vase ouvert: 175°C
Vitesse d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible.
Durée de combustion	: Non applicable.
Vitesse de combustion	: Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Densité relative	: 1,10 - 1,14 (20 °C / 68,0 °F)

Solubilité dans l'eau:

Coefficient de partage n-octanol/eau (LogKow)	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamique: 650 à 1300 mPa·s 25deg C
Propriétés d'explosivité	: Non disponible.
Propriétés comburantes	: Non disponible.

9.2 Autres informations

Masse volumique	: 1,11 g/cm ³ [25°C (77°F)]
-----------------	--

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante) . La polymérisation peut avoir lieu à une température élevée.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Par réaction avec l'eau (humidité) produit du gaz CO₂. Réaction exothermique avec les produits contenant des groupes hydrogènes actifs. La réaction devient progressivement

plus vigoureuse et peut être violente à des températures plus élevées si la miscibilité des constituants de la réaction est bonne ou si elle est assistée par un agitateur. Le MDI est insoluble dans l'eau et plus lourd que celle-ci, et tombe au fond mais réagit lentement au contact de l'eau. Une couche de polyuréés solides insolubles dans l'eau se forme au contact de l'eau en dégageant du dioxyde de carbone gazeux.

Aucun à notre connaissance

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures élevées.

10.5 Matières incompatibles

L'eau, les alcools, les amines, les bases et les acides

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Les produits de combustion peuvent inclure: oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.), hydrocarbures, HCN.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit : ATE -mix, inhalation (brouillard), > 1,0 - 5 mg / l / 4h .

20-50 Polyoxy (méthyl- 1,2-éthanediyle), a- hydro- .omega. -hydroxy-, polymère avec 1,1-méthylènebisocyanatobenzène, CAS: 39420-98-9

DL50 intraperitoneale, lapin: 100 mg / kg .

DL50 par voie orale, rat : > 10 000 mg / kg .

DL50, dermique, lapin: > 9400 mg / kg .

CL50, inhalatif (brouillard), Rat : 0,49 mg / l / 4h .

NOAEL, Rat : 12 mg / m³ (OCDE 414) .

20-30 oxydipropyle dibenzoate, CAS: 27138-31-4

DL50, dermique, Rat : > 2000 mg / kg .

DL50, orale, Rat : 3914 mg / kg .

CL50, par inhalation, rat : > 200 mg / l / 4h .

NOAEL, Rat : 1000 mg / kg / 90d .

20-50 réaction en masse de 4,4'- diisocyanate de méthylènediphényle et du o- (p- isocyanatobenzyl) phénylisocyanate

DL50 par voie orale, rat : > 10 000 mg / kg .

DL50, dermique, lapin: > 9400 mg / kg .

CL50, inhalatif (brouillard), Rat : 0,49 mg / l / 4h .

NOAEL, Rat : 12 mg / m³ (OCDE 414) .

Lésions/irritation oculaires graves /irritation : non déterminé

Corrosion/irritation cutanée : non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : non déterminé

Mutagénicité : non déterminé

Toxicité pour la reproduction : non déterminé

Cancérogénicité : non déterminé

Remarques générales : Des preuves limitées d'un effet cancérogène .

Concerne les cyanogène composés / nitriles en général: la plus grande prudence ! Libération de l'acide cyanhydrique est possible
- le blocage de la respiration cellulaire . Troubles cardio-vasculaires ,dyspnée, inconscience.

Les données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles .

Les données de toxicité énumérés concernant les ingrédients sont destinés à ceux qui travaillent dans le

professions médicales, des experts en matière de santé et sécurité au travail et des toxicologues/
Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournis par les fabricants des matières premières.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

20-30% Oxydipropyl dibenzoate, CAS: 27138-31-4

LC50, (96h), Pimephales promelas: 3,7 mg/l.

NOELR, (72h), Algue: 1 mg/l.

NOELR, (72h), Algue: 1 mg/l.

LL50, (48h), Daphnie magna : 19,3 mg/l.

LL50, (72h), Algue: 4,9 mg/l.

20-50% Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate

LC50, (96h), poisson: > 1000 mg/l (OECD 203).

EC50, (24h), Daphnie magna: > 1000 mg/l (OECD 202).

EC50, (3h), Bacterie: > 100 mg/l (OECD 209).

NOEC, (21d), Daphnia magna: > 10 mg/l (OECD 211).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans l'environnement : Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration : Non déterminé

Biodégradabilité : Biodégradable en partie seulement 87% , 28d (CAS 27138-31-4)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau. Les données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournis par les fabricants des matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive sur les déchets 2008/ 98 / CE, ainsi que les autres réglementations nationales et locales. Il est impossible de déterminer un code de déchet pour ce produit conformément au catalogue européen des déchets (CED), car il est seulement possible de les classer en fonction de la façon dont il est utilisé par le client. Le code de déchet doit être déterminé au sein de l'Union européenne, en liaison avec l'opérateur d'élimination des déchets.

Produit : Éliminer les déchets dangereux.

Coordonner avec les autorités 'évacuation si nécessaire.

Emballage numéro (Recommandé) 080501 *

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés comme pour le produit.

Emballage numéro (Recommandé) 150110

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

- IATA Non réglementé.
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
 ADR/RID IMDG IATA -
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 ADR/RID IMDG IATA -
- 14.4 Groupe d'emballage
 ADR/RID IMDG IATA -
- 14.5 Dangers pour l'environnement
 ADR/RID Non
 IMDG Non
 IATA Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 ADR/RID Non réglementé.
 IMDG Non réglementé.
 IATA Non réglementé.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
 Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation
 Substances extrêmement préoccupantes Aucun des composants n'est répertorié.
 Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.
 Autres Réglementations UE
 Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 Substances chimiques sur liste noire: Non inscrit
 Substances chimiques sur liste prioritaire Non inscrit
 Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air: Non inscrit
 Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit
 Réglementations nationales
 Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné
 Réglementations Internationales
 Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques
 Non inscrit
 Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques
 Non inscrit
 Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques
 Non inscrit
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique
 Pour ce produit, une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

- Phrase danger section 3:
 H332 Nocif par inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par d'inhalation. (voies respiratoires)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Phrase de prudence section 3:

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.